



Declaration fiscale non effectu 

Par joeva

bonjour
ma mere veuve depuis 2012 vis avec ma soeur dans une villa dont ma mamans est la seule proprietaire.En cherchant ses d claration imp ts pour une demande auxiliaire de vie je viens de de decouvrir que ma mere n'a jamais fait de d claration fiscale, qu'elles sont les demarches   effectu  va t'on  tre p nalis  ? ma soeur qui   60 ans n'a jamis aussi d calr  qu'elle vivait chez ma m re.
merci de votre r ponse
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'absence de d claration de revenus, m me si on est non imposable est p nalisante, tout simplement car elle emp che d'acc der   certaines aides.
Ensuite les p nalit s sur z ro sont aussi de z ro.
Elles peuvent r gulariser sur les 3 derni res ann es. mais uniquement sur le formulaire papier.

Par LaChaumerande

Bonjour

L'absence de d claration de revenus, m me si on est non imposable est p nalisante, tout simplement car elle emp che d'acc der   certaines aides.
Voire il n'est pas impossible, si ses revenus sont modestes, que votre m re aurait pu  tre exon r e totalement ou partiellement de la taxe fonci re et m me de la taxe d'habitation et de la redevance t l  du temps o  celles-ci existaient.

qu'elles sont les demarches   effectu 

Allez, de pr f rence avec votre m re, au centre des imp ts pour tout remettre   plat. On lui cr era un espace perso sur le site des imp ts avec votre adresse mail.
C'est tout   fait l gal, beaucoup de personnes  g es qui n'ont pas de pc et ne ma trisent pas du tout internet s'en remettent   leurs proches.

Et profitez-en pour r gulariser la d claration des biens immobiliers.